

Maisons-Alfort, le 2 juillet 2003

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur les résultats d'une étude réalisée sur des vaches laitières en lactation recevant un aliment traité avec de la soude caustique (hydroxyde de sodium)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 19 février 2003, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 18 février 2003, par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, d'une demande d'avis sur les résultats d'une étude réalisée sur des vaches laitières en lactation recevant un aliment traité avec de la soude caustique (hydroxyde de sodium).

La Commission Interministérielle et Interprofessionnelle de l'Alimentation Animale, dans son avis du 6 mars 2000, considérait qu'un essai comparatif sur la durée d'une lactation chez des vaches laitières avec suivi clinique d'éventuelles lésions rénales par des traceurs biochimiques était nécessaire pour s'assurer de l'innocuité du produit pour ces animaux.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale », réuni les 24 et 25 juin 2003, l'Afssa rend l'avis suivant.

L'essai a été réalisé avec trois lots de dix vaches laitières Holstein Frisonne sur un cycle de lactation. L'allotement des animaux a été fait selon des blocs sur le niveau de production. Une pré-période a été appliquée pour les 14 premiers jours de lactation et la production laitière moyenne des jours 6 à 10 a été utilisée comme covariable. L'expérimentation a duré pendant 9 mois.

L'objectif de l'essai était de comparer trois régimes alimentaires. Le premier régime (A) était constitué d'un concentré renfermant le produit étudié, le second (B) un concentré sous forme de blé traité à la vapeur, additionné de bicarbonate de sodium et le troisième (C) le même concentré que le régime B mais sous forme séparée, en « bouchons ». La ration de base constituée d'ensilage d'herbe et représentant de l'ordre de 50 % de la matière sèche ingérée était commune aux trois régimes.

Les résultats zootechniques ont montré un effet significatif concernant le taux butyreux du lait qui a été plus faible (probabilité non précisée) pour les animaux du lot C. Pour les autres paramètres zootechniques et de composition du lait, il n'y a pas eu de différences significatives entre les lots.

Les métabolites sanguins (acides gras non estérifiés, globulines, calcium, magnésium, phosphate, potassium, sodium...) ont été dosés, à une fréquence qui n'est pas précisée. Aucun effet significatif n'a pu être observé sur ces derniers. Par ailleurs, la dureté des sabots a été évaluée, elle n'a pas été influencée par la nature du régime.

Des analyses ont également été pratiquées sur les *excreta* urinaires et fécaux (matière sèche, amidon, azote, phosphate). Le pH urinaire et celui des bouses ne sont pas affectés par les traitements.

Enfin, il n'y a pas eu d'impact significatif du traitement sur l'état de santé des animaux et ni sur le déroulement de leur reproduction.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments considère que les résultats de l'étude réalisée sur des vaches laitières en lactation recevant un aliment traité avec de la soude caustique (hydroxyde de sodium) montrent que l'utilisation de ce produit en ration complète n'a d'influence significative ni sur les performances zootechniques des animaux ni sur leur état de santé.

Martin HIRSCH